

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 133 (1988)  
**Heft:** 12

**Artikel:** L'air de Civitavecchia (2 et 3)  
**Autor:** Champendal, Pierre-André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344884>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **L'air de Civitavecchia (2 et 3)**

**par le major EMG Pierre-André Champendal**

**2.** Durant le mois de septembre, la presse italienne a longuement parlé des forces armées. Ce bulletin (deuxième et troisième parties) résume plusieurs éléments importants repris notamment du quotidien de Milan *Il Giornale* qui tire à plus de 250 000 exemplaires et dont les tendances sont plutôt libérales.

Un des problèmes les plus importants à résoudre très rapidement par le gouvernement est celui de moderniser les forces armées. Le ministre de la Défense Zanone va présenter au Parlement un plan d'investissement décennal qui tient compte d'une dépense supplémentaire de 30 000 milliards de lires. Pour l'exercice 1988, les charges ordinaires sont chiffrées à 17 854 milliards de lires.

L'amiral Porta, chef d'état-major de la défense, a exprimé ses profondes préoccupations (qualifiées de «cri de douleur» par le président de la Commission de défense de la Chambre) quant aux graves carences de la structure militaire italienne.

L'Italie est le pays occidental qui consacre la part la plus faible de son produit national brut à la défense (2,1%). Pour 1986, chaque citoyen italien a versé pour son armée 190 dollars alors que l'Américain a payé 826 dollars, le Français et l'Anglais 515 et l'Allemand 450.

Un seul tiers du budget est destiné à la modernisation des moyens, 40%

vont au personnel et 23% au support logistique, alors que le reste va à l'instruction et à la recherche.

Selon le quotidien cité plus haut, «le moment est venu pour les militaires de structurer à nouveau les forces armées étouffées, alourdies et essoufflées par une organisation territoriale, logistique, administrative et bureaucratique anormale».

**3.** Les mesures d'économie dictées par le gouvernement touchent également le Ministère de la défense. En février prochain, 20 000 jeunes gens seront dispensés à tout jamais du service militaire obligatoire. Les milliards (de lires) ainsi épargnés seront destinés à moderniser les moyens. Alors, moins d'hommes et davantage de canons? Non, répond catégoriquement le ministre de la Défense Valerio Zanone. Les civils, par exemple, bénéficieront aussi d'indemnités plus importantes pour les servitudes militaires. L'amélioration touchera également le service sanitaire militaire.

Les forces opératives garantissant la sécurité du pays ne seront pas concernées par ces réductions d'effectifs. L'ordinateur du Ministère de la défense aura, en collaboration avec les commandements militaires, la délicate tâche de libérer les jeunes gens dont le niveau de capacité est inférieur à celui de la moyenne et ceux dont l'aptitude psychique et physique est diminuée.

P.-A. Ch.